

. Morbier/Montmorot (11/03)	fixé le 01/05
. Levier 2/Sud Revermont (17/03)	fixé le 01/05
Groupe F	
. Jura Nord Foot/Marnay (18/02)	fixé le 01/05
. Marnay/Triangle d'Or (18/03)	fixé le 02/04
Groupe G	
. Beaucourt/Dannemarie (25/02)	fixé le 01/05
. Roche Novillars 2/Pays Maichois (25/02)	fixé le 01/05
. Bavilliers/Pont de Roide Vermondans 2 (18/03)	fixé le 01/05
. Beaucourt/Vesoul FC 2 (18/03)	fixé le 08/05
. Scey Sur Saône/Pays Maichois (18/03)	fixé le 08/05
. Olympique Montbéliard/Baume les Dames 2 (18/03)	fixé le 01/05
Groupe H	
. Luxeuil/Danjoutin Andelnans Meroux (11/02)	fixé le mercredi 18/04 (20h00)
. Danjoutin Andelnans Meroux/Héricourt SG (18/02)	fixé le 01/05
. Villars Sous Ecot/Giro Lepuix (18/02)	fixé le 01/05
. RC Lons Saunier 2/US Montbéliard (24/02)	fixé le 01/05
. Luxeuil/Mezéré Fesches (25/02)	fixé le 01/05
. Danjoutin Andelnans Meroux/US Montbéliard (18/03)	fixé le 08/05
. Melisey Saint Barthelemy/Luxeuil (18/03)	fixé le 08/05
. Héricourt/Villars Sous Ecot Saint Maurice (18/03)	fixé le 08/05
. Exincourt/Giro Lepuix (18/03)	fixé le 08/05

1.2 COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Homologation des résultats des matches en retard des 1/32èmes de Finale du 21/03/2018.

. Beaune AS / Plombières	3 - 1
. La Machine UF / La Charité US	0 - 2
. Planoise Chateaufarine / Pontarlier CA	0 - 3
. Morteau Montlebon / Grandvillars	2 - 0

1/16èmes de Finale

La rencontre Les Ecorces / 4 Rivières 70 qui n'a pas pu se jouer pour terrain impraticable est fixée le 31/03
La rencontre Roche Novillars/Audincourt est fixée le 18/04 à 20h00.

La commission confirme la programmation des rencontres ci-dessous comptant pour les 1/16èmes de Finale.

. La Charité US (R1) / Beaune AS (R2)	fixé le 01/04
. Pontarlier CA (N3) Morteau Montlebon (R1)	fixé le 02/04

Les Ecorces US (R2) ou 4 Rivières 70 (R2) / Sochaux Montbeliard FC 2 (N3) A fixer

1.2 COURRIERS CLUBS

. Match n°22836.2 – N3 – Pontarlier/Clémenceau Besançon du 2/04/2018

La commission accorde la demande des deux clubs pour fixer la rencontre Pontarlier/Clemenceau Besançon au Mercredi 4 avril à 19h00 à Pontarlier.

. Match n°21162.1 – R3 – Bresse Jura Foot 2/Sud Revermont du 2/04/2018

La commission accorde la demande des deux clubs pour fixer la rencontre Bresse Jura Foot 2/Sud Revermont au Mercredi 4 avril à 20h00 à Bletterans.

. Match n°24363.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté - Avallon Vauban/Garchizy du 2/04/2018

Demande du club de Garchizy pour reporter la rencontre Avallon Vauban/Garchizy du 2/04 à une date ultérieure, N'ayant aucune date de disponible, la commission ne peut donner une suite favorable.

. Match N°20120.2 – R2 – AJ Auxerre 4/Clamecy du 25/03/2018

Demande du club de AJ Auxerre pour jouer la rencontre AJ Auxerre 4/Clamecy du 25/03/2018 à 12h30 au lieu de 13h00, la commission autorise ce changement, la rencontre se déroulant en lever de rideau sur le même terrain que le match principal.

. Courriel de Méziré Fesches

En raison de l'organisation d'un vide grenier le lundi 2 avril 2018 (Pâques), le club souhaiterait que le match reprogrammé de R3 – Montbeliard US / Méziré Fesches par la commission puisse être fixé le 8 ou 10 mai 2018. N'ayant aucune date de disponible, la commission ne peut donner une suite favorable.

. Courriel du club de Maconnais UF

Le club de Maconnais UF sollicite la commission pour connaître la réglementation des matches programmés lors du week-end de Pâques quand il y a moins de 48 heures entre les deux rencontres.

La commission rappelle l'article 151 des RG autorisant à programmer deux matches à condition que les joueurs ne jouent pas deux matchs dans la même journée ou deux jours de suite.

. Courriel du club Saint Bonnet La Guiche

Courriel concernant le report de la rencontre R3 – Chauffailles/Saint Bonnet La Guiche, le club signale que le club de Chauffailles n'a pas envoyé de mail. Le club de Chauffailles a bien fait le nécessaire en envoyant un courriel au club de St Bonnet La Guiche le vendredi 16 mars à 11h46 ainsi qu'au secrétariat de la commission sportive de la Ligue mais l'adresse mail était erronée. La commission demande au club de Chauffailles de bien vérifier les nouvelles adresses mails de la LBFC.

1.3 DIVERS

Courriels des officiels de la rencontre R3 – Saint Apollinaire/Montchanin du 18/03/2018 à 13h00

La commission prend connaissance des courriels de l'arbitre et de l'observateur de l'arbitre

Echauffement des joueurs de N3 pendant la 2^{ème} période de la rencontre : lorsque le match de lever de rideau se joue sur le même terrain que le match principal, la rencontre sera programmée à 12h30

Courriels du service des compétitions de la FFF

- La FFF informe que la journée de matchs remis de National 3 du début du mois de mai est programmée sur le dimanche 6 mai et non le samedi 5 mai et rappelle que la Fédération Française de Football s'est engagée, dans le cadre de la commémoration du drame de Furiani, à ne jouer aucun match de compétitions nationales officielles le samedi 5 mai 2018.

De ce fait, elle remercie les ligues régionales de ne fixer aucun match de National 3 sur cette date symbolique du samedi 5 mai 2018.

En conséquence, les matches programmés le samedi 5 mai ne pourront pas se dérouler ce jour-là.

2 – JEUNES

2.1 TIRAGE COUPE GAMBARDELLA

Le tirage au sort des 1/4 de finale de la Coupe Gambardella a eu lieu ce mardi 20 mars 2018 à la Mairie de Poitiers (Vienne).

- Stade Brestois 29 (CNU19) / **Sochaux Montbéliard (CNU19)**

La rencontre est fixée le dimanche 1^{er} avril 2018

2.2 CHAMPIONNATS JEUNES – MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

U19 R1

. Audincourt AS / GJ Rudipontain (17/02)

A fixer

. St Jean Losne / Quétigny AS (17/03)

Fixé le 14/04

U19 R2

. GJ Jeunes Saugeais / Lure JS (12/11)	A fixer
. St Loup Corbenay / GJ Jeunes Saugeais (03/03)	A fixer
. Morteau Montlebon / Courcelles les Montbéliard (11/03)	A fixer
. GJ Jeunes Saugeais / Levier (17/03)	A fixer
. Courcelles les Montbéliard / St Loup Corbenay (02/04)	A fixer

U17 R1

. GJ Jura Foot Centre / Vesoul FC 2 (18/02)	A fixer
. Louhans Cuiseaux FC / Auxerre Stade (18/03)	Fixé le 15/04
. Audincourt / GJ Jura Foot Centre (18/03)	A fixer

U15 R2

. GJ Rudipontain / Belfort ASM 2 5(02/04)	A fixer
. Bresse Jura Foot / Audincourt (17/03)	A fixer

. U15 R3

GJ Arcade Foot / Jura Dolois Football 2 (17/02)	A fixer
GJ Jura Foot Centre / Jura Dolois Football 2 (24/02)	A fixer
GJ ASDAM BRCL / GJ Arcade Foot (24/02)	A fixer
GJ Jura Foot Centre / Grandvillars (17/03)	A fixer
GJ Arcade Foot / Pays Minier (17/03)	A fixer

. U14 R1

Louhans Cuiseaux FC / Auxerre Stade (17/03)	Fixé le 14/04
---	---------------

. U13 R2

GJ Arc Autrey Gray / Lons le Saunier RC (17/03)	A fixer
Bresse Jura Foot / Jura Sud Foot 2 (17/03)	A fixer
La Joux Nozeroy / Besançon Football (17/03)	A fixer

2.3 DEMANDES

Match n°2249.2 – U15R2 – Planoise Chateaufarine / Bresse Jura Foot du 10/03/18

Match non joué

La commission prend connaissance des courriels de Planoise Chateaufarine, de Bresse Jura Foot et de l'arbitre de la rencontre.

Le club de Planoise Chateaufarine n'ayant pu présenter une tablette et une feuille de match papier, la commission donne match perdu par pénalité au club de Planoise Chateaufarine (0-3 buts – 1/3 points).

. Match n°21797.2 – U19R1 – Dijon ASPTT / Fontaine les Dijon du 21/03/18

La commission en possession de l'accord des deux clubs, inverse la rencontre et la fixe le mercredi 25 avril 2018 sur le stade Michel Ratel 2 à 19h00 à Fontaine les Dijon.

Match n°21999.2 – U17R1 – Dijon ASPTT / Montceau FC 2

La commission en possession de l'accord des deux clubs, fixe la rencontre le 15/04/18 à 10h30.

2.4 TIRAGE DES COUPES – CHANGEMENTS DE MATCHS

Suite au tirage des Coupes jeunes le 15 mars dernier, la commission procédera aux reports de matches lors de sa réunion du 29 mars pour les clubs qui ont une rencontre en coupes et championnats les 14 et 15 avril prochains.

2.5 COURRIERS DES CLUBS - FORFAITS

. Match n°24177.1 – U18F R2 – Pontarlier CA / GJ Frotey Colombe

Forfait déclaré de GJ Frotey Colombe.

La commission donne match perdu par forfait 0/3 buts.

Retire 1 point au classement à l'équipe de GJ Frotey Colombe et attribue le gain du match à Pontarlier CA (3 points).

Inflige une amende 35 € au club de GJ Frotey Colombe.

. Courriel de Bresse Jura Foot

Le club organise un tournoi de jeunes pendant le week-end de Pâques (31/03-1^{er} et 02/04) et souhaite qu'aucun match en retard ne soit planifié pendant ce week-end.

La commission prend note et rappelle que les compétitions restent prioritaires.

Courriel de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon informe la commission que suite à l'organisation traditionnel « Tournoi des Ptits Champions », il ne sera pas possible d'accueillir de compétitions les 19, 20 et 21 mai (Pentecôte) sur le Complexe de la Malcombe.

La commission prend note et rappelle que les compétitions restent prioritaires

2.6 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U19R1 à 15h00

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h00

Dijon USC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h30

Dijon FCO pour les matches à domicile en U14R1 à 16h00

Audincourt AS pour les matches à domicile en U13R1 à 14h00

Auxerre AJ pour les matches à domicile en U19R1 et U14R1 à 16h00

3 – FEMININES

3.1 CHAMPIONNAT

La commission prend connaissance des rencontres en retard et décide la programmation suivante.

Régional 1 F

. Louhans Cuiseaux/Pontarlier (18/03)	fixé le 22/04
. Chevremont/Villers les Pots (18/03)	fixé le 22/04
. Belfortaine ASM/Racing Besançon (18/03)	fixé le 22/04

Régional 2 F

Groupe A

. Bresse Jura Foot/Dijon Université (18/03)	fixé le 01/04
. Val de Pesmes-Marnay/Mellecey Mercurey (18/03)	fixé le 01/04

Groupe B

. Les Fins/Grandvillars (18/03)	A fixer
. Château Joux/Meziré Fesches (18/03)	fixé le 01/04

Régional 3 F

Groupe B

. Montbarrey/Jura Lacs (18/03)	fixé le 01/04
--------------------------------	---------------

Groupe C

. Dugeon/Les Sapins (11/03)	fixé le 01/04
. Les Sapins/Ornans (18/03)	fixé le 22/04

Groupe E

. Valentigney F/Pont de Roide/Francheville-Luxeuil (18/03) fixé le 01/04

U18F R1

. Vallée du Breuchin / GJ Jura Foot Centre (10/03) fixé le 01/05
. GJ Jura Foot Centre / Racing Besançon (17/03) fixé le 14/04
. Blanzly Féminines US / L'Isle sur Doubs (17/03) fixé le 14/04
. Longvic ALC / Vallée du Breuchin (17/03) fixé le 14/04

U18F R2

. Montbarrey / JSIF (17/03) fixé le 14/04

3.2 COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La commission décide que la rencontre en retard du 2^{ème} Tour, Drugeon/Chevremont reste à fixer.

Les matchs en retard de championnat R1 devant obligatoirement se jouer le 22 avril, la commission décide de proposer des modifications au calendrier de la coupe au Bureau du CA à savoir :

1/8ème finale : 01/05

¼ finale : 08/05

½ finale : 13/05

Finale : 19/05

3.3 FORFAIT

. Match n°24243.1- R3F – Charmoy Loisirs/Bourbon Lancy du 18/03/18

Forfait non déclaré de Bourbon Lancy.

La commission donne match perdu par forfait 0/3 buts.

Retire 1 point au classement à l'équipe de Bourbon Lancy et attribue le gain du match à Charmoy Loisirs (3 points).

Inflige une amende 85 € au club de Bourbon Lancy.

3.4 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Longvic ALC pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30

Jura Dolois pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h00

Pontarlier CA pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30

Jura Lacs pour les matches à domicile en R3F à domicile à 15h00.

Courriels des clubs de RC Lons Saunier - Val de Pesmes – Gilley SS – Les Fins

Les clubs sollicitent la commission pour jouer leur rencontre de R2F à domicile, le dimanche à 15h00, la commission autorise cette demande.

Courriels des clubs de Gueugnon – Triangle d'Or - Dannemarie

Les clubs sollicitent la commission pour jouer leur rencontre de R3F à domicile, le dimanche à 15h00, la commission autorise cette demande.

4 – FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales et précise que le bureau de ligue lors de sa séance du 19 octobre dernier a décidé que la FMI sera mise en place à partir du 11 novembre 2017 pour les compétitions U13.

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

PROCHAINE REUNION : SUR CONVOCATION

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football